

Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables

Dans le cadre d'une mise en place d'une veille sociale suite à une crise exceptionnelle, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'interlocuteur privilégié des Carnacois pour être contacté(e) en cas d'alerte. Pour cela, il est possible de s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables.

Conformément au décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004, vous pouvez vous signaler ou signaler une personne de votre entourage, susceptible d'être vulnérable en raison de l'âge, d'un handicap, d'une situation particulière auprès du CCAS de Carnac.

En cas de dispositif d'alerte **de vague de chaleur ou de grand froid, de coupure d'électricité, de crises sanitaires ou de crises exceptionnelles**, les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables sont contactées par le CCAS afin de les prévenir de la situation et de son avancement. Une vigilance particulière est alors opérée auprès de la personne afin de s'assurer de son confort, de sa santé et de son bien-être. Un suivi régulier est effectué par les services du CCAS : contact téléphonique, visite à domicile, activation des réseaux de proximité : (service de soins infirmiers ou d'aide à domicile ...)

Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire votre proche sur le registre des personnes vulnérables, merci de remplir ce formulaire, de le déposer ou de le retourner par courrier au : CCAS - 24 rue du Tumulus – 56 340 CARNAC



INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Informations relatives à la personne dite « vulnérable » :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél : Mail :

Raison de l'inscription :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Nom(s) et prénom(s) :

Adresse :

Tél : Mail :

Lien(s) avec la personne signalée

Fait à

Signature

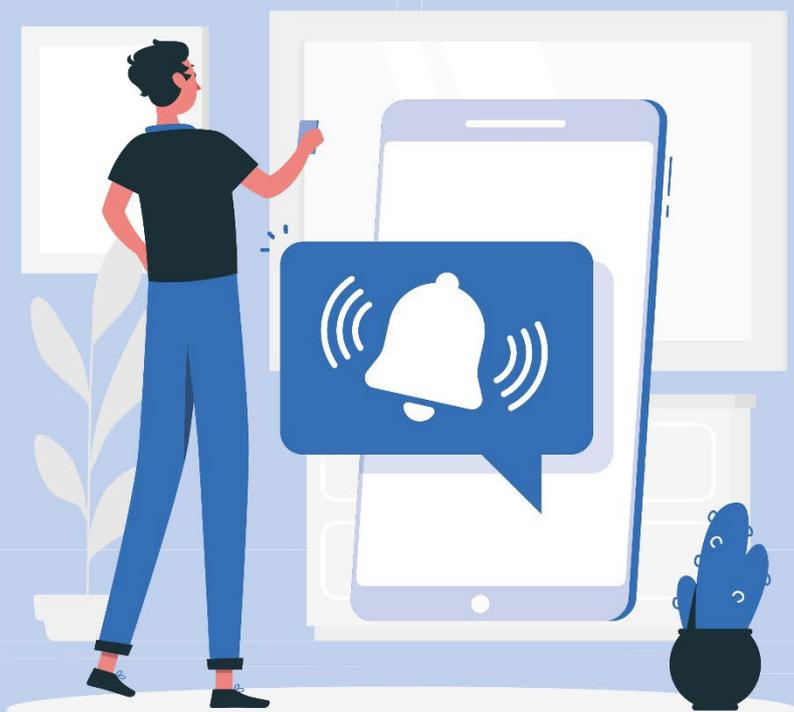
Le

En cas d'inscription d'une personne dite « vulnérable » par une tierce personne, cette inscription ne sera valide et enregistrée qu'après la signature du formulaire par la personne elle-même concernée.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment par courrier auprès du CCAS. **Il vous appartient donc d'informer le CCAS de toute modification de données.** Ces informations ne peuvent être en aucun cas communiquées à un tiers, ni être cédées à quelque titre que ce soit, partiellement ou en totalité.

REGISTRE des PERSONNES VULNÉRABLES

Vous êtes ou vous connaissez
une personne vulnérable
(fragile, isolée, âgée) ?
**Signalez-vous pour être
informé en cas de risques
exceptionnels !**



- ✓ Crises sanitaires
- ✓ Catastrophes naturelles
- ✓ Crises exceptionnelles
- ✓ Crises climatiques

+ d'infos au 02 97 52 85 02



VILLE ^{de}
CARNAC